

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-14-chem | Mouvements populaires au XVIIIe siècle.](#)
[ItemPorchnev, Boris. Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648, 1963 | Les impôts en France au début du XVII. siècle](#)

Porchnev, Boris. Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648, 1963 | Les impôts en France au début du XVII. siècle

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0696

SourceBoite_002-14-chem | Mouvements populaires au XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Porchnev, Boris](#)

Références bibliographiques[Porchnev, Les soulèvements populaires en France de 1623 à 1648](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Monnaie
Soulèvement populaire.

Les impôts en France au début du XVIII^es. 695

Après la Révolte de Mani de Médici, le Parlement
de l'État tout à fait mauvais.

- en 1626, convocation des nobles par le Parlement
à Paris. Le garde des sceaux Manille de Médici est à l'initiative.

* en 1623 l'État dépensait 36 millions de livres.

en 1625 → 40 millions. Mais la période de
crise a vu le budget de 16 millions.

- dans l'État, l'augmentation de l'impôt : sur les
19 millions de livres de la dette, le trésor
en reçoit que 6 ; gabelle : l'État reçoit 1 million
100.000 sur 7.400.000

A l'augmentation des nobles, pour ne pas
souffrir de la mauvaise gestion de la dette, on a
en fait de nouvelles mesures pour les nobles et
pour les privilégiés.

2. En 1631 le taux de la taxe est augmenté de 1/4. De
nouveaux impôts indirects.

La loi relative de réforme de 1634, est la meilleure
représentation de la taxe (on a de 2 exemptions par
province).

Les nobles (moins de la moitié) sont à l'abri de la
nouvelle mesure de la taxe. De nouveaux impôts sont créés
(ce qui a le nom de exemption de ^{impôt} ~~la~~). Le reste
de l'État est couvert de façon successive par les nobles).

- En 1635, le pape envoie la somme de 30 000 livres.
une aide fiscale en Hollande : création d'un office et
de nouvelles taxes. En 1636, c'est une aide pour les
généralités, qui doivent se rembourser sur les habitants de
leurs régions.

En 1639, le revenu de l'État est de 172 millions,
le déficit de 58. La ville qui était de 12 millions en
1610, est de 44 millions en 1642.

Tout ce impôt ne sert qu'à "à l'usage de la cour
de la rente féodale, à l'usage de la cour pour la noblesse
ou originaire de la noblesse, c'est-à-dire de la hiérarchie féodale."
"Au 16^e siècle, c'est la politique noblesse, c'est-à-dire
structure ; la noblesse s'empare de la noblesse de la noblesse
féodale." La noblesse féodale est la noblesse féodale
pour la noblesse de la noblesse féodale, c'est-à-dire la noblesse
féodale.

C'est un développement de la noblesse féodale ;
donc accroissement de la noblesse, de la noblesse féodale ;
donc renforcement de l'État qui a besoin de nouvelles taxes ;
donc nouvelles taxes.

"La noblesse féodale représente une augmentation
de la rente féodale totale, c'est-à-dire l'augmentation
de la noblesse féodale."

11 393.396